

# **Lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie (LES)**

## **Comité de vigilance Réunion de création**

Salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie  
27 février 2004

**Compte rendu**  
Version finale

par :



1325, av. Charles-Huot  
C.P. 42008, succ. St-Louis  
Sainte-Foy (Québec)  
G1W 4Y3

5 mars 2004

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET CONTEXTE DE LA RENCONTRE</b>	<b>1</b>
<b>2. RETOUR SUR LE COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RENCONTRE</b>	<b>3</b>
<b>3. ADOPTION DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5</b>
<b>4. RAPPORT DE SITUATION</b>	<b>13</b>
<b>5. SUJETS DES ÉCHANGES À VENIR</b>	<b>16</b>
<b>6. CLÔTURE</b>	<b>18</b>

Annexe 1	Ordre du jour
Annexe 2	Liste des participants
Annexe 3	Lettre de la Direction de la santé Publique
Annexe 4	Mandat-Composition-Fonctionnement

## 1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET CONTEXTE DE LA RENCONTRE

La rencontre débute avec M. André Delisle, de *Transfert Environnement*, qui souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés. Il présente tout d'abord Messieurs Martin Dussault et Daniel Brien d'Intersan.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Martin Dussault, qui souhaite la bienvenue aux participants. Monsieur Martin Dussault effectue ensuite un rappel des étapes et du contexte de création du Comité.

Le processus de création a débuté il y a près d'un an au cours des ateliers de pré-consultation. L'idée avait été lancée de créer un comité qui ferait suite à ces ateliers et assurerait ainsi une continuité dans la démarche. Il a été décidé que la création de ce comité serait faite dès que possible afin d'assurer un suivi des opérations actuelles du site dans les meilleurs délais. Les modalités de fonctionnement du comité à créer ont été inspirées d'autres comités exigés par le ministère de l'Environnement du Québec.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Daniel Brien, directeur général du site, qui se présente. Puis, Monsieur Martin Dussault annonce que Monsieur Hubert Bourque a quitté l'entreprise à la fin janvier. Les engagements pris par Monsieur Bourque durant les audiences sont aussi ceux de l'entreprise. Son départ n'influencera donc en rien ces engagements.

À la suite de l'intervention de Monsieur Martin Dussault, une question est posée :

Question	Réponse ou commentaire d'Intersan
Intervenant 1 :	
Pourquoi Monsieur Bourque a-t-il quitté?	Il y a eu une entente entre lui et le président de la compagnie. Nous n'avons pas plus d'informations.

Monsieur André Delisle présente les points de l'ordre du jour et le déroulement de la rencontre. L'ordre du jour est accepté (Annexe 1).

Un tour de table est ensuite effectué afin que les 8 participants présents à la rencontre se présentent. (Annexe 2).

Des questions suivent les présentations :

Questions	Réponses ou commentaires d'Intersan
Intervenant 1 :	
Qui sont les absents?	Lors de la rencontre précédente, il a été

	<p>demandé que les personnes intéressées à participer en fassent part. Une liste a été établie à partir des noms obtenus. Intersan a aussi rejoint d'autres personnes pour compléter le Comité. Ceux qui sont absents aujourd'hui sont surtout des citoyens qui avaient manifesté leur intérêt à participer au Comité.</p> <p>Ces derniers avaient participé activement aux ateliers de pré-consultation et se sont inscrits formellement au Comité.</p>
--	--

Intervenant 2 :

<p>Comment se fait-il que la rencontre de création ait lieu avant le rapport du BAPE?</p>	<p>Le Comité devait commencer ses travaux à l'automne. Les audiences ont eu lieu à ce moment; la création du Comité a donc été reportée. Une rencontre a eu lieu en novembre et des engagements ont été pris pour que le processus se poursuive après les séances publiques des audiences, donc après les fêtes.</p> <p><i>Pierre Légaré de Tecsalt avait vérifié auprès du BAPE s'il était possible d'avoir une rencontre durant les séances. Il était préférable que non. La création du Comité avait été prévue au départ dans le cadre du plan de sécurisation du site actuel.</i></p> <p>La création du Comité répond à un besoin de surveillance du site actuel. S'il y a une décision favorable et qu'un décret d'autorisation est octroyé, la surveillance de ce dernier sera intégrée aux activités du Comité.</p>
---	---

Intervenant 3 :

	<p>Aucun représentant du secteur de la santé n'a été trouvé.</p> <p>Un représentant a été sollicité auprès de la Direction de la santé Publique des</p>
--	---

	Laurentides. Les responsables ont répondu par courrier que ce n'était pas dans leurs habitudes d'avoir des représentants impliqués dans de tels comités (annexe 3).
Avez-vous écrit au CLSC?	Oui, une lettre a été envoyée et une discussion a suivi avec M. Normandeau qui s'en est remis aux autorités du Centre.  Les propositions de gens oeuvrant dans le domaine de la santé sont souhaitées.

Intervenant 4 :

C'est Intersan qui a fait les invitations, si le comité fait les démarches directement, peut-être que ça pourrait mieux fonctionner?	Oui, c'est effectivement une bonne idée. Ce sera fait.
--	--

## 2. RETOUR SUR LE COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Le compte rendu de la rencontre du 18 novembre est révisé et commenté.

### Questions

### Réponses ou commentaires d'Intersan

Intervenant 1 :

Le compte rendu du 18 novembre est très bien.	
---	--

Intervenant 2 :

Si nous créons le comité aujourd'hui, comment les absents pourront-ils accepter les modalités de fonctionnement?	La création du comité et les modalités seront confirmées par les absents à la prochaine rencontre. De plus, les absents, principalement des voisins, étaient présents à la dernière rencontre. Les modalités et le fonctionnement ont donc déjà été discutés avec eux. Il ne devrait donc pas y avoir de surprises. Il sera par contre toujours temps de faire des modifications si nécessaire.
--	---

Intervenant 3 :

Il faudrait informer les absents qu'il va y avoir une délégation dans deux semaines qui va visiter des LES aux États-Unis.	Ce sont des membres du Comité technique agricole (CTA) qui vont faire cette visite.  Il faudrait par ailleurs qu'Intersan trouve un moyen de faire le lien entre le CTA, le Comité sur la qualité des eaux et le Comité de vigilance. Il faut trouver un mécanisme de rattachement et d'échange d'informations entre ces comités.
--	---

Monsieur Martin Dussault présente ensuite brièvement les étapes ayant mené à la création du Comité de vigilance :

Une période de pré-consultation a débuté le 14 janvier 2003. La création du Comité est née de l'intention et de la volonté des participants et d'Intersan de poursuivre le dialogue.

Intersan s'est assuré que la composition de ce comité ne se limiterait pas à quelques individus, mais qu'elle serait ouverte aux personnes intéressées. Plusieurs annonces ont paru dans des journaux locaux et dans Enviro Express (Vol. 1, no. 8) afin d'informer la population de la création du Comité. De plus, afin de rejoindre des gens potentiellement intéressés, une lettre a été envoyée aux personnes ayant participé aux ateliers de pré-consultation.

Le 18 novembre, une rencontre d'information et de consultation a eu lieu et les gens intéressés à être membres du comité ont pu s'inscrire.

Une période de questions suit :

**Questions**

**Réponses ou commentaires d'Intersan**

Intervenant 1 :

Si la rencontre d'information et de consultation a eu lieu en novembre, que s'est-t-il passé de janvier à novembre?	En 2003, il y a eu une séance d'information générale sur le projet, quatre ateliers et une rencontre pour faire le bilan.
---	---

Intervenant 2 :

Vous dites qu'il y a plusieurs voisins intéressés à participer, peut-être trop. Comment allons-nous choisir les	Il y a 8 représentants des voisins dont 4 substitués. Au cours des travaux, il va falloir désigner les membres officiels et les
---	---

membres?	substituts. Les voisins ne peuvent prendre cette décision aujourd'hui à cause des absents. L'utilisation de remplaçants est utile pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer l'équilibre et la diversité du groupe;</li> <li>- assurer la continuité du travail.</li> </ul>
À quel point un remplaçant peut-il avoir une opinion distincte de celle du membre officiel?	Ce sont les membres officiels qui prennent les décisions.  Le substitut, à titre de remplaçant, reçoit aussi l'information sur les travaux du Comité. Tous les membres sont invités à avoir un substitut.
Est-ce que les 8 peuvent être aux réunions en même temps?	Oui, mais puisque les membres officiels sont là, ils n'ont pas tous droit de parole et de vote.
Est-il possible que les substituts, comme les observateurs et les invités aient le droit de parole?	Il faudra clarifier cette question, à savoir si les substituts ont droit de vote ou/et droit de parole.
	La présence de substituts permet aussi d'avoir un quorum en cas d'absence des membres.

### 3. ADOPTION DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le document intitulé « Mandat-Composition-Fonctionnement » est discuté. Il est adopté par consensus sur la base des suggestions de modification apportées par les participants présents. Les différentes sections du document sont ainsi revues une à une.

#### Questions

#### Réponses ou commentaires d'Intersan

Intervenant 1 :

Il faudrait utiliser un autre terme que CVER, car le Comité ne travaille pas sur le projet de CVER qui n'est pas encore en place.	Effectivement, le mot « CVER » sera remplacé par « lieu d'enfouissement » dans tout le document pour correspondre au mandat actuel du Comité.
---	---

Intervenant 2 :

Au dernier point de la section 1, il faudrait ouvrir la porte à la proactivité environnementale.	C'est noté. Il faudra aller au-delà des réglementations en place et viser les meilleures performances environnementales.
De plus, les normes applicables évoluent dans le temps, le mandat doit évoluer avec ces modifications.	Effectivement, et si la décision du Conseil des ministres est favorable, celle-ci sera basée sur des règlements futurs. Il faut donc effectivement être proactif.

Intervenant 3 :

Qui est l'interlocuteur du Comité?	Principalement Intersan.
Est-ce que c'est exclusif à Intersan?	Non. Le principal mandat est de conseiller Intersan dans sa gestion environnementale du site. Mais, le Comité peut relayer de l'information aux ministères si c'est nécessaire, et évidemment aux citoyens.

Intervenant 4 :

Comment le Comité aura t-il accès à l'information et aux documents nécessaires pour effectuer son travail?	Intersan fournira la documentation et l'information nécessaire dans la mesure où celle-ci n'est pas confidentielle. Les membres auront donc accès à des informations comme le volume de déchets, leur provenance ou les études environnementales.
Est-ce que c'est valable seulement pour les informations et documents qui existent déjà ou aussi pour le futur?	Pour le futur aussi.

Intervenant 5 :

Donc, le Comité va travailler de façon parallèle au ministère de l'Environnement?	Oui.
---	------

Intervenant 6 :

Concernant la nature des déchets, une rumeur veut que vous ayez déjà accepté des animaux morts de maladies (tremblante du mouton par exemple). Est-	Il y a une partie de la réponse dans les engagements d'Intersan, puisque nous rendons disponibles les informations relatives à la provenance et au type de
---	--



ce que c'est vrai et allons-nous avoir accès à ce genre d'information?	déchets admis.
	Le Comité de vigilance est un moyen complémentaire de surveillance et de transparence. L'information doit lui être fournie. En ce qui concerne la rumeur, Intersan refuse catégoriquement les carcasses d'animaux s'ils sont malades ou contaminés.

Intervenant 7 :

Est-ce qu'Intersan a d'autres expériences de tels comités?	Oui, à Magog depuis 1997.
Ce comité est-il encore actif?	Moins maintenant, car les demandes d'informations et les multiples questions ont reçu des réponses. Par contre, Intersan a l'intention de relancer les activités du Comité à Magog.
Serait-il possible de nous transmettre une documentation relative au Comité de Magog?	La composition et les modalités de fonctionnement de ce comité ont servi à l'élaboration de la proposition dont il est question ce soir.
Est-ce que vous avez regardé les sujets qui ont été abordés par ce Comité?	Non, seulement les modalités de fonctionnement.  Ça serait possible par contre de vous donner davantage d'informations sur ce qui a été fait dans ce comité. Intersan assurera le suivi de cette demande.

Intervenant 8 :

Concernant le dernier point mentionné dans les tâches, le Comité peut-il relayer de l'information aussi aux médias?	Le Comité peut diffuser l'information qui lui est transmise, puisqu'elle est de nature publique. Les prises de position du comité ne doivent cependant être communiquées aux médias qu'avec l'accord du Comité et préférablement pas son porte-parole.
---	--

Intervenant 9 :

Concernant la composition, pourquoi la Ville de Laval est proposée dans les représentants du milieu municipal?	C'est un client important du site qui a été présent aux rencontres de pré-consultation sur le projet de développement du site. Aucun contact n'a par contre été fait avec eux, car la priorité est donnée aux municipalités les plus proches et les plus concernées.
--	--

Intervenant 10:

L'APES n'existe plus. Un nouveau comité en environnement est en formation au niveau de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines. C'est un comité municipal.	Effectivement, ce comité fait le suivi sur la qualité des eaux. C'est donc un sujet assez pointu. Intersan a signé avec eux un protocole d'entente pour augmenter le suivi de la qualité des eaux et pour que des analyses d'eau des puits soient effectuées.  Il faudra trouver une façon de communiquer au Comité de vigilance les résultats des activités de ce comité sur la qualité des eaux. Une intégration et un partage des informations seraient nécessaires entre ces divers comités créés par Intersan.
---	---

Intervenant 11:

Est-ce que tous les groupes mentionnés (environnementaux, socio-économiques) dans la proposition ont été invités?	Oui, mais nous n'avons pas eu de réponses de tout le monde.
Nous sommes étonnés qu'ils ne se soient pas présentés à la rencontre.	D'autres contacts seront faits.
	Par ailleurs, le Service correctionnel du Canada a été intégré dans le socio-économique. Nous avons contacté aussi le Club équestre qui s'est montré intéressé.

Intervenant 12:

Qui a été invité au CLD?	Le contact n'a pas encore pu être fait.
Ils n'ont pas l'air intéressés de toute façon.	

Intervenant 13 :

Serait-il possible que le Service correctionnel change de Comité, car il est plus affecté par la question de la qualité de l'eau.	D'accord, mais il va falloir trouver un autre représentant dans cette catégorie qui regroupe des gens du milieu d'affaires ou économique.
---	---

Intervenant 14 :

Au niveau de Sainte-Sophie, il serait important de savoir ce qu'Intersan apporte à la municipalité comme retombées économiques. C'est une des questions qui nous concerne beaucoup, il serait donc important d'avoir un représentant de Sainte-Sophie dans la catégorie des acteurs économiques.	Intersan fera de nouveaux contacts avec le CLD et la Chambre de commerce. C'est par contre souvent difficile d'avoir des représentants du secteur économique. Nous sommes aussi ouverts à vos suggestions. Si ça ne fonctionne pas, le Comité pourra faire directement les contacts par courrier, comme pour le secteur de la santé.
--	--

Intervenant 15 :

Il serait important que le MENV soit aux réunions pour faire le contreponds à Intersan.	Ils sont intéressés mais ne seront pas toujours là.  Monsieur Marcotte du MENV a répondu à l'invitation par courriel. Il a affirmé que le MENV était intéressé et disponible, mais qu'il ne pourrait pas être présent à toutes les rencontres, particulièrement si elles ont lieu le soir.
---	--

La discussion se poursuit sur la question des substituts :

**Questions**

**Réponses ou commentaires d'Intersan**

Intervenant 1 :

Si le représentant officiel est là, le substitut ne devrait être qu'observateur.	
--	--

Intervenant 2 :

Si tous les représentants et substituts sont là, il risque d'y avoir beaucoup trop de participants à la rencontre. Les discussions ne seront pas faciles.	
---	--

Intervenant 3 :

Il y a très peu de chances que tous soient là en même temps.	
--	--

Intervenant 4 :

Si les 8 représentants et substituts des voisins sont là, comment allons-nous voter? Si le représentant est là, et le substitut aussi, c'est le représentant qui devrait voter. Si le substitut est là mais pas le représentant, c'est le substitut qui vote.	D'accord, cette clause sera ajoutée dans les règles de fonctionnement.
---	--

Intervenant 5 :

C'est une bonne façon de fonctionner quand il y a des votes. Mais, qu'allons nous faire pour ce qui est des droits de parole? Si les 8 voisins sont là et qu'ils ont tous droit de parole, ça fait beaucoup. De plus, ça ne fait pas une représentation équilibrée, s'il y a de nombreux voisins.	Ça n'arrivera pas que tous soient là. Si on s'aperçoit que ça cause un problème, cette clause pourra toujours être modifiée.
---	--

Intervenant 6 :

La possibilité de substituts s'applique aussi aux agriculteurs qui risquent d'être remplacés, surtout lors des saisons d'activités agricoles intensives.	Tous les représentants devraient avoir un remplaçant, donc cette clause s'appliquerait à tous.
--	--

Intervenant 7 :

Le point 4 des Engagements d'Intersan inclut-il les activités de secrétariat?	Oui
---	-----

Intervenant 8 :

Le mandat de <i>Transfert Environnement</i> est-il à long terme pour les fonctions d'animation et de prise de notes?	La durée du mandat est indéterminée, mais c'est certain qu'il y aura toujours quelqu'un pour le faire.
--	--

Intervenant 9 :

	Au dernier point des engagements d'Intersan, il faudrait rajouter « dans la mesure du possible », sinon ça n'a aucune limite et ça peut être contraignant.
--	--

Il faudrait aussi mettre une contrainte de temps.	Oui. Il faudra aussi rajouter « avec diligence et rapidité ».
Le Comité doit conseiller Intersan. Si le Comité est responsable, les recommandations ne seront pas insensées et ça ne devrait donc pas être contraignant pour Intersan.	Ce point sera reformulé et soumis de nouveau aux participants comme pour tous les autres points qui seront modifiés à la suite de la rencontre.

Intervenant 10 :

Dans le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, il est question d'un président et d'une secrétaire. Il devrait peut-être aussi en être question dans les règles de fonctionnement du Comité. Au point 3 des règles de fonctionnement, il est question d'un porte-parole, mais c'est différent du président.	Oui, nous allons le rajouter. Les lettres du Comité pourront par exemple être signées par le président. Il faudra s'entendre sur un moment pour élire le président. Peut-être à la prochaine rencontre.  Le président pourrait avoir comme mandat entre autres de faciliter les échanges avec l'entreprise et les communications avec les membres, tandis que le porte-parole pourrait éventuellement s'occuper de la communication avec les médias. Le point 3 des règlements sera donc scindé en 2.
---	---

Intervenant 11 :

	Nous proposons par ailleurs de fonctionner par consensus et non par vote, étant donné que le groupe est petit.
--	--

Intervenant 12 :

Concernant les engagements d'Intersan, qu'est-ce que « responsabilité de gestion » veut dire?	Ça pourrait toucher par exemple le changement de gestionnaire ou des questions liées à la sous-traitance.
Il faudrait rajouter là aussi une notion de temps.	Oui, donc sera rajouté au point 2, avec « diligence et rapidité ».

Intervenant 13 :

	Est-ce que certains d'entre vous n'ont jamais visité le site ?
Oui.	Vous êtes invités à le faire. Si tous les membres connaissent bien le site, ça facilitera les discussions et le travail.

<p>Peut-on arriver à l'improviste ou s'il faut prévenir avant?</p> <p>Un autre participant affirme l'avoir déjà fait sans aucun problème.</p>	<p>Intersan accepte ces visites, même à l'improviste, et ce par souci de transparence. Elles doivent par contre rester dans la limite du raisonnable.</p>
---	---

Intervenant 14 :

<p>Est-ce que ça serait réalisable pour le Comité d'avoir un lien, un contact avec Intersan. S'il y a un incident, qui pouvons-nous appeler? La vigilance, ce n'est pas juste les réunions.</p>	<p>Il y a un système de gardiennage 24 h sur 24 qui est déjà en place. Il faudrait vous expliquer son fonctionnement.</p> <p>Ce sujet pourra être discuté lors d'une prochaine rencontre.</p> <p>Il faudrait établir une mécanique de transfert d'information. Par courriel serait plus facile si ça vous convient.</p>
---	---

Intervenant 15 :

<p>En ce qui concerne la fréquence des rencontres, pouvons-nous fixer un nombre minimal?</p> <p>À Magog comment ça fonctionne?</p>	<p>À Magog, c'est aléatoire, il n'y a pas de minimum prévu. Selon le projet de règlement, nous devons rendre possible la tenue de quatre réunions du Comité. Mais nous pouvons ajouter une clause plus précise si vous voulez.</p>
<p>Oui, il faudrait qu'il y ait un minimum de quatre réunions par an, une par saison. Il faudrait déterminer quand.</p>	<p>Il est peut-être préférable de ne pas mentionner une par saison, car certains d'entre vous sont moins disponibles l'été par exemple. C'est aussi une question de disponibilité des participants.</p>
<p>Nous pourrions aussi y indiquer des informations concernant l'heure des rencontres.</p>	<p>Un vote pourrait être effectué pour déterminer vos préférences.</p> <p>Davantage de personnes préfèrent le jour (exprimé par un vote).</p>

Par contre, nous aurions une plus grande flexibilité en fixant le jour et l'heure de la prochaine rencontre à la réunion précédente.	Tous sont d'accord.
--	---------------------

Intervenant 16 :

Est-ce qu'il serait possible d'avoir les compte rendus du Comité de Magog et connaître ce qui a été fait?	Il y a de la documentation que nous pourrions vous donner entre autres sur la gestion courante des activités. Dans la mesure ou nous gardons en tête que ces deux comités sont différents et qu'ils n'ont pas les mêmes problématiques à aborder.  De plus à Magog, ils ne sont pas aussi avancés dans le processus d'étude du projet de développement. Ce n'est pas le même contexte.
---	--

Pause de 5 minutes.

#### **4. RAPPORT DE SITUATION**

Au retour de la pause, la parole est donnée à Monsieur Daniel Brien qui effectue un rapport de situation.

- Le Plan de sécurisation

Ce dernier suit son cours, l'échantillonnage des eaux se poursuit. Un rapport est en préparation pour le Comité de Sainte-Anne-des-Plaines. Il devrait être remis en mars.

Des puits d'extraction des biogaz ont été mis en place. Parmi les 4 puits raccordés au système d'extraction de l'ancien site, un des puits a un plus fort débit de gaz et les autres ont un plus faible débit. Intersan va peut-être avoir à forer d'autres puits.

Intersan voulait faire dès cet hivers une tranchée drainante autour du site avec un système de pompage. Un appel d'offres a été fait. Par contre, ce sont des travaux complexes et il est apparu préférable de les faire en été. Un autre appel d'offres a donc été fait. Un mur de bentonite suivra la tranchée sur toute sa longueur. Les travaux devraient donc être complétés pour la fin août.

## Questions

## Réponses ou commentaires d'Intersan

Intervenant 1 :

N'y a-t-il pas déjà un mur existant?	À certains endroits oui, mais il sera refait pour un meilleur contrôle. La tranchée est entre le mur et les déchets. Il faudra par contre déplacer les déchets à certains endroits où il y a déjà un mur et où les déchets sont trop près de celui-ci.
--------------------------------------	--

Intervenant 2 :

Les tranchées sont faites comment?	On installera des tuyaux de drainage et une membrane protectrice au fond des tranchées pour capter les eaux et les pompes vers les bassins de traitement.  Il s'agit d'une infrastructure clé. Il serait donc intéressant d'en faire la visite.
------------------------------------	---

- Le projet d'agrandissement

Les séances de consultation du BAPE sont terminées et le rapport doit être remis le 2 avril. Le Ministre a ensuite deux mois pour le rendre public et donner son avis au conseil des ministres.

Intersan espère qu'il n'y aura pas trop de délais puisque plusieurs infrastructures et modifications doivent idéalement être effectuées l'été, notamment la construction de cellules et l'imperméabilisation.

- Plaintes sur les opérations

Intersan tient un registre officiel des plaintes qui lui sont adressées. La dernière plainte date du 15 octobre 2003.

- Qualité des eaux

Intersan poursuit donc ses travaux sur le site actuel. Un recouvrement étanche des cellules et des nouveaux puits de captation des gaz seront installés. Avec l'arrivée de l'été, l'ensemencement des surfaces sera fait.

À Sainte-Anne-des-Plaines, il y a un puits d'extraction d'eau à 4 kilomètres au sud du site, utilisé par 10 000 à 12 000 personnes. Un rapport sur la qualité de l'eau sera bientôt terminé et transmis à la ville de Saint-Anne-des-Plaines.



- Comité Technique Agricole (CTA)

Il y a eu une rencontre du Comité Technique Agricole le 5 février dernier.

Des propositions ont été faites au CTA sur des actions à faire et des mesures à prendre. Une réunion a donc eu lieu afin de permettre aux agriculteurs de s'exprimer. Le principal objectif était de voir comment Intersan pouvait contribuer au dynamisme agricole de la région. En plus d'exprimer leurs préoccupations concernant la sécurité du site, les gens ont fait des suggestions concernant :

- l'utilisation du compost;
- l'utilisation des autres matériaux par les agriculteurs (sable et argile provenant des excavations);
- l'utilisation des terrains d'Intersan pour l'agriculture;
- l'utilisation des biogaz.

Ces questions seront donc examinées par le CTA.

- Mission d'étude de cas

Il y aura une mission d'étude de cas en Pennsylvanie en mars. Cette visite sera effectuée par certains membres du CTA. Les LES visités contribuent au dynamisme agricole et pourront inspirer le CTA.

- Problématique des goélands

Dans le cadre des audiences, un producteur agricole avait amené la problématique des goélands. Le 17 février, Intersan a réuni des personnes aux prises avec ce problème et des responsables gouvernementaux. Étaient donc présents à cette rencontre : des agriculteurs, des représentants du ministère de l'Environnement, des associations de lacs et le Service canadien de la Faune.

À la suite de cette rencontre, un projet pilote sera mis sur pied afin d'obtenir un permis scientifique pour l'abattage des goélands. Une étude sur leur déplacement sera aussi effectuée et des mesures pour les effaroucher pourront être prises.

Les participants à cette rencontre pourront être réunis de nouveau afin d'évaluer l'impact des mesures pour atténuer le problème.

#### Questions

#### Réponses ou commentaires d'Intersan

Intervenant 1 :

Est-ce que le Service canadien de la Faune va effectuer un contrôle de population sur les nids?	Non, car il faut savoir où ils nichent pour pouvoir contrôler la population et dans ce cas-ci, on ne le sait pas.  La colonie n'est pas connue et les goélands ne nichent pas sur le site. Ce traitement
---	--

	n'est donc pas possible.
--	--------------------------

Intervenant 2 :

Est-ce que ces mesures visent seulement des goélands ou si elles visent aussi les corneilles?	Les mesures visent les goélands, car ce sont ces derniers qui font le plus de dommages et qui sont reliés au site d'enfouissement.
---	--

- Bruits sur la route 158

Durant les audiences, les gens ont parlé de bruits sur la route 158, entre autres à cause des freins moteurs des camions. Il y a aussi eu une réunion à ce sujet. Un projet pilote sera proposé avec des panneaux suggérant aux chauffeurs de véhicules d'être courtois.

Les municipalités ne peuvent réglementer sur ce point, qui relève du ministère des Transports. Les panneaux ne peuvent que suggérer de ne pas utiliser les freins moteur sans obliger les camions à le faire.

## 5. SUJETS DES ÉCHANGES À VENIR

Les participants sont ensuite invités à s'exprimer lors d'un tour de table et à faire brièvement mention de leurs suggestions pour des thèmes à venir. Ces propositions serviront à faire le programme de travail du Comité.

Il a déjà été fait mention des animaux morts, des mécanismes de surveillance de la gestion, des urgences, des goélands, du bruit, de la qualité des puits, des retombées économiques à Sainte-Sophie, de la provenance des déchets, de la sécurisation de l'ancien site, des impacts sur les eaux de surface et des mesures de prévention.

### Questions

### Réponses ou commentaires d'Intersan

Intervenant 1 :

Qu'est ce qu'Intersan rapporte à Sainte-Sophie, quelles sont les retombées positives?	
Intersan aurait reçu des déchets des États-Unis et en recevrait encore. Ce serait une question à clarifier.	Au Québec, il y a une législation qui défend l'importation de déchets. De plus, Intersan a 300 sites aux États-Unis qui répondent à la demande.

Peut-être, mais des gens ont vu des véhicules dotés de licences états-uniennes apporter des déchets vers le site.	C'était peut-être avant 1997, quand Richer gérait le site, mais pas avec Intersan. C'est défendu.
---	---

Intervenant 2 :

L'intervenant aimerait connaître la provenance des déchets et pourquoi chaque municipalité n'a pas son site d'enfouissement.	<p>Les déchets proviennent de la couronne nord de Montréal tel qu'indiqué dans le PGMR.</p> <p>Il faudrait donc éclaircir la question de la provenance des déchets.</p> <p>Nous pourrions inviter une personne de la MRC qui pourrait expliquer le PGMR.</p>
--	--

Intervenant 3 :

Il faudrait faire une rencontre sur les nouveaux modes de gestion, la qualité des eaux de surface et les mesures de prévention.	
---	--

Intervenant 4 :

Il faudrait une rencontre sur la problématique des goélands.	
--	--

Intervenant 5 :

Il faudrait nous informer continuellement de ce qui va se passer avec le vieux site et des progressions en terme de sécurisation du site.	
---	--

Si vous avez d'autres questions ou suggestions de thèmes, vous pouvez contacter Intersan. Il faudrait par contre nous contacter à l'avance si des sujets sont proposés pour des réunions, au cas où il y aurait des recherches à faire et des documents à préparer pour les rencontres. Ces documents seront transmis, si possible, avec l'ordre du jour des rencontres. Par ailleurs, l'actualité va certainement inspirer des sujets de discussions.

## **6. CLÔTURE**

Monsieur Martin Dussault remercie tous les participants de leur présence. Il souligne que leurs opinions et avis sont importants afin de bonifier les activités du Comité.

Il est ensuite proposé qu'une date soit fixée tout de suite pour la prochaine rencontre. Certains événements importants approchent, dont le rapport du BAPE qui sera déposé au Ministre le 2 avril. Une réunion pourrait être faite par la suite.

Il est donc proposé que la rencontre ait lieu le 29 avril à 19 h.

Anouk Malboeuf  
Le 27 février 2004

**Réunion de création du Comité de vigilance  
Centre de Valorisation Environnemental des Résidus  
(CVER) de Ste-Sophie**

**Jeudi 26 février 2004  
19h**

---

**Ordre du jour (proposition)**

- 19h Mot de bienvenue (Martin Dussault)
- 19h05 Présentations
- 19h10 Objectifs et déroulement (André Delisle)
- 19h15 Contexte et rappel des étapes (Martin Dussault)
- 19h20 Compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2003 (André Delisle)
- 19h30 Discussions et adoption (voir proposition)
- mandat du Comité
  - composition du Comité
  - fonctionnement du Comité
- 20h15 Pause
- 20h30 Rapports de situation (Daniel Brien)
- sécurisation du site
  - projet d'agrandissement
  - plaintes sur les opérations
- 20h50 Sujets des échanges à venir
- 21h00 Divers et fin

## **Annexe 2**

### Liste des participants

---

#### **Participants :**

André Boucher  
Réjean Gravel  
Camille Sellier  
Louise Melançon  
Danielle Simard  
Roger Landry  
André Latour  
Lorraine Couet

#### **Pour Intersan :**

Martin Dussault  
Daniel Brien  
Jasmine Moreau

#### **Pour Transfert Environnement :**

André Delisle  
Anouk Malboeuf

**Annexe 3**

Lettre de la Direction de la santé Publique

---





# **Lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie (LES)**

Comité de vigilance

Mandat-Composition-Fonctionnement

**Proposition adoptée à la rencontre de création du Comité  
le 27 février 2004.**

par :



5 mars 2004

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. LE MANDAT</b>	<b>2</b>
<b>2. LES TÂCHES</b>	<b>2</b>
<b>3. LA COMPOSITION</b>	<b>3</b>
<b>4. LES ENGAGEMENTS D'INTERSAN</b>	<b>4</b>
<b>5. LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5</b>

---

À la demande des citoyens consultés sur l'étude d'impact du projet de CVER (Centre de valorisation environnementale des résidus) de Sainte-Sophie, INTERSAN a pris l'engagement de créer un comité permanent de vigilance réunissant des représentants de la communauté et portant sur les activités actuelles de l'entreprise à Sainte-Sophie. Le Comité de vigilance est mis sur pied dans le cadre des opérations actuelles du lieu d'enfouissement en place.

### **Le mandat**

Le Comité de vigilance est consultatif. Le mandat du Comité de vigilance de Sainte-Sophie consiste à :

- faire des recommandations concernant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations, soit à atténuer ou à supprimer les impacts du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie (LES) sur le voisinage et l'environnement;
- donner à des représentants du voisinage et des organismes les moyens concrets de s'informer, d'évaluer les conséquences et d'assurer le suivi des activités au site;
- veiller à ce que l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables, dans le respect des exigences environnementales, et en encourageant l'utilisation des meilleures pratiques environnementales.

### **Les Tâches**

Les membres seront mis à contribution dans le suivi des opérations du site et de développement du LES. Les meilleurs moyens possibles seront mis à la disposition du Comité. Les participants au Comité de vigilance sont invités à contribuer des façons suivantes :

- prendre connaissance de l'information sur le site et ses activités;
- examiner les études et dossiers pour donner des avis à INTERSAN sur les impacts du site et sur les modalités d'opération;

- 
- donner à Intersan des opinions et des recommandations sur les mesures de sécurité et de contrôle en matière d'environnement;
  - relayer les renseignements obtenus auprès des organisations représentées par les membres et des concitoyens concernés.

## La composition

Le Comité de vigilance vise à permettre les échanges entre les représentants d'INTERSAN et les citoyens concernés. Pour ce faire, le Comité rassemble des citoyens intéressés, notamment des résidants du voisinage, des gestionnaires municipaux, des agriculteurs, des groupes environnementaux, des intervenants du secteur de la santé et des gens d'affaires. La composition du Comité veut refléter les caractéristiques de la population touchée par le site de l'entreprise. Cette représentativité des catégories socio-économiques permet d'assurer une bonne diffusion de l'information, une expression diversifiée d'opinions, des échanges riches en points de vue et une évaluation plus objective des problèmes soulevés.

La composition recherchée pour le Comité est la suivante :

- 3 ou 4 représentants des voisins.  
(citoyens des municipalités de Sainte-Sophie et de Sainte-Anne-des-Plaines);
  - 3 ou 4 représentants du milieu municipal.  
(municipalités de Sainte-Sophie, Mirabel, Laval et de Sainte-Anne-des-Plaines, MRC de La Rivière-du-Nord);
  - 1 représentant du secteur de la santé,  
(par exemple un travailleur dans le milieu hospitalier);
  - 2 ou 3 représentants des groupes environnementaux.  
(CRE-Laurentides, Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets, etc);
  - 1 ou 2 représentants d'organismes socio-économiques.  
(Chambre de commerce de Saint-Jérôme métropolitain, Club optimiste de Sainte-Sophie, CLD Rivière-du-Nord (SODESJ), et entreprises);
  - 1 ou 2 représentants du milieu agricole.
-

---

(Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, syndicats agricoles et agriculteurs).

La composition du Comité prévoit aussi la présence de personnes ressources provenant de ministères, soit les ministères de l'Environnement et de la Santé. Ces représentants ministériels agissent à titre d'observateurs. Les représentants d'INTERSAN participent aux activités du Comité sans en être membres. La coordination et le soutien technique du Comité est assuré par un représentant d'INTERSAN.

Lorsque plusieurs représentants d'un secteur sont intéressés à participer, ils doivent s'entendre entre eux pour désigner les membres qui siégeront au Comité. Ils peuvent aussi désigner des substituts pour les remplacer en cas d'impossibilité à participer à une réunion. Par ailleurs, le Comité peut, avec l'accord de la majorité des membres, inviter d'autres organismes ou groupes à désigner un représentant.

### **LES Engagements d'intersan**

Dans le but de soutenir la bonne marche du Comité de vigilance, INTERSAN s'engage à :

- rendre disponibles aux membres du Comité de vigilance les informations sur les activités entourant le site, la nature et la quantité des matières résiduelles admises, les rapports d'analyse relatifs au suivi, les rapports annuels, les projets et leurs impacts;
  - informer le Comité, avec diligence et rapidité, de toute demande de modification de son certificat d'autorisation et de toute modification concernant la responsabilité de la gestion du site;
  - donner accès aux membres du Comité, pendant les heures d'ouverture, au lieu d'enfouissement, et aux équipements s'y trouvant afin que des visites puissent être organisées à leur intention;
  - assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du Comité, et lui fournir les ressources matérielles nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Toutes autres dépenses (embauche d'experts, recherches d'appoint, etc.) doivent faire l'objet d'une entente avec INTERSAN.
  - tenir compte des avis et des recommandations du Comité et mettre en œuvre, dans la mesure du possible et avec diligence, les solutions possibles.
-

## **Les Règles de fonctionnement**

Les règles de fonctionnement du Comité sont les suivantes :

1. Les membres du Comité de vigilance pourront désigner s'ils le veulent, une personne qui peut les remplacer aux rencontres. Cette personne proviendra du même organisme que le membre régulier. Les membres verront à transmettre les informations pertinentes à leurs substituts.
  2. En présence du membre et du substitut, le droit de vote est accordé seulement au membre. Ce droit de vote est transféré au substitut seulement si le membre est absent lors du vote. Le substitut peut néanmoins participer aux échanges.
  3. Le Comité de vigilance peut admettre à ses rencontres des observateurs et des personnes-ressources qui pourront intervenir dans la discussion si des membres le désirent.
  4. Le Comité de vigilance désigne un président pour faciliter les échanges avec l'entreprise et les communications avec les membres.
  5. Le Comité de vigilance peut désigner un porte-parole pour éventuellement faciliter les échanges avec les médias. Le porte-parole peut être le président.
  6. Des documents techniques, vulgarisés et courts, servent comme bases des échanges et des discussions.
  7. Les rencontres sont encadrées par un animateur pour permettre aux participants, aux représentants d'INTERSAN, aux spécialistes invités et aux autres personnes-ressources d'échanger de façon sereine.
  8. La fréquence des rencontres et leur déroulement sont déterminés par les besoins d'information des membres et la disponibilité des renseignements demandés. Au moins quatre rencontres seront tenues à chaque année.
-

- 
9. Un compte rendu sera rédigé après chaque rencontre et envoyé aux membres du Comité pour commentaires et acceptation. Ce compte rendu est accessible à toute personne qui en fait la demande.
  10. Les réunions du Comité se tiennent sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie.
  11. Les sujets de discussion seront approuvés et déterminés par les membres du Comité, sur la suggestion de ces derniers ou des représentants d'INTERSAN.

La détermination et l'acceptation de ces règles de fonctionnement constitue une tâche du Comité de vigilance. Le Comité peut donc préciser davantage ses règles de fonctionnement dans le cadre de ses travaux, ou les modifier au besoin.

---



RÉGIE RÉGIONALE  
DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX  
DES LAURENTIDES

- Depuis le 30 janvier 2004 -  
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES  
DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES

la santé *mieux* pensée

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

RECU 27 FEV. 2004

Saint-Jérôme, le 25 février 2004

Monsieur Martin Dussault  
Directeur des Affaires publiques  
Intersan inc.  
2535, 1<sup>e</sup> Rue  
Sainte-Sophie, Québec J0R 1S0

Objet : Présence d'un représentant de la Direction de Santé Publique des Laurentides au Comité de vigilance pour le suivi des activités du site d'enfouissement de Sainte-Sophie

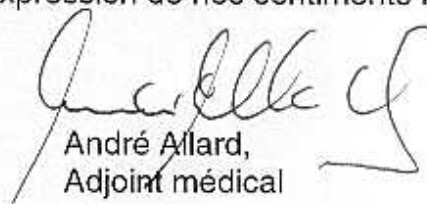
Monsieur,

En réponse à votre missive du 12 février dernier, permettez moi de féliciter votre organisation pour sa proposition de comité de vigilance, auquel comité nous transmettons tous nos vœux de succès.

En ce qui a trait à la participation de notre organisation à ce comité, nous devons malheureusement décliner votre invitation. Par souci de neutralité et de transparence, la Direction de santé publique des Laurentides ne délègue des observateurs, ou des représentants le cas échéant, que sur des comités formés par les autorités gouvernementales ou bien ayant des intérêts directement reliés à nos objectifs de santé.

Considérant que la Direction régionale du ministère de l'Environnement a déjà délégué un observateur sur votre comité, nous nous coordonnerons avec ce dernier pour les aspects de santé publique.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André Allard,  
Adjoint médical

AA/JN/jp

c.c. : Madame Brigitte Bérubé, Directrice régionale, MENV des Laurentides